

Commune de NEGREVILLE
Délibérations du Conseil Municipal du 4 juillet 2023

Le 4 juillet 2023, 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Guy LESENECHAL, Maire.

Étaient Présents : MM. Guy LESENECHAL, Anne MADELEINE, Pierre RIMBEAU, Sophie LEGRAND, Delphine ROBIN, Agnès DUMONT, Louis LAMARRE, Christelle HYVER, Claude JOYEUX, Denis FLORIAN, Brigitte CHAULIEU, Fanny BESSIN, Francis MARTIN

Absent : Arnaud LELIEPAULT

Secrétaire de séance : Pierre RIMBEAU

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission adressée par Mr Arnaud LELIEPAULT.

N°2023.44 PRESENTATION DU PROJET COMMERCE PAR ADRESS

L'organisme ADRESS présente à l'assemblée le projet commerce multiservices. 2 candidats sont intéressés par ce dossier, une habitante de la commune et l'association Fil et Terre. Cette dernière correspond davantage au profil recherché. De plus, c'est une association d'insertion par l'activité économique qui souhaite diversifier ses activités.

Monsieur le Maire propose de charger l'Association Fil et Terre de l'étude de faisabilité qui devra être présentée à l'assemblée délibérante pour validation.

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil donne son accord pour confier l'étude de faisabilité à l'association Fil et Terre.

N° 2033.45 REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition faite par le Centre de Gestion de la Manche.

Dépourvu de pouvoir de sanction, le référent accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat. La solution retenue par le Centre de Gestion est un service mutualisé sous la forme d'un collège composé de tiers indépendants. Le montant de la vacation et des frais de gestion s'élève à 100 € par saisine traitée.

Après délibération et vote, le conseil municipal

- **DÉCIDE** de désigner en qualité de référent déontologue de l' élu local, un collège composé des personnes suivantes :

- Monsieur Philippe BOËTON, magistrat honoraire de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, titulaire ;
- Monsieur Jean-Jacques THOUROUDE, avocat honoraire spécialisé en droit public et chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Caen, titulaire ;
- Madame Anne-Marie COUSIN, ancienne maire de Torigny-les-Villes, titulaire.

- **PRÉCISE** que cette composition pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion.

- **FIXE** la date initiale de fin d'exercice de leurs fonctions au 31 décembre 2026.

En cas de report des élections municipales de 2026, ou en raison de tout évènement exceptionnel ou cas de force majeure, cette durée pourra être prorogée d'une année.

Commune de NEGREVILLE
Délibérations du Conseil Municipal du 4 juillet 2023

Le mandat est renouvelable par décision du conseil municipal

- **FIXE** les modalités de saisine du collège et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

N° 2023.46 VALIDATION DU PROJET LOGO DE LA COMMUNE

Il est présenté à l'assemblée 3 propositions de logos afin de fournir à la commune une identité visuelle.

Il représente de façon stylisée les éléments distinctifs de la commune à savoir le Pont, l'église, la rivière et le moulin.

Après délibération et vote, le conseil municipal choisi le logo N° 3 avec quelques modifications (ondulation de la représentation de l'eau) par 10 voix pour (3 voix pour le logo N° 1) et valide la charte graphique.

N° 2023.47 CONVENTION DE VOIRIE AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire présente le projet de convention d'entretien du domaine public routier départemental en agglomération, avec le Conseil Départemental de la Manche. Il précise ce qui relève des obligations du Département de ce qui incombe à la Commune

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil donne son accord au projet de convention et autorise le maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

N° 2023.48 ENTRETIEN ET RENOVATION DES VENTILATIONS AU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise Jérôme LEVEZIEL d'Yvetot-Bocage. Il résulte que les ventilations des sanitaires enfants, adultes et salle de pause sont non adaptées et qu'il convient de les remplacer. Le devis s'élève à 4 761.15 € HT soit 5 713.38 € TTC

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal

- **DONNE** son accord aux travaux présentés
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis
- **AUTORISE** le virement de crédit nécessaire de 6000 €, les travaux n'ayant pas été prévu au budget

N° 2023.49 REMPLACEMENT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE (CONGES D'ETE)

Afin d'assurer les permanences de la mairie, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de mise à disposition d'une des deux secrétaires de la mairie d'YVETOT-BOCAGE pendant les congés de la secrétaire titulaire.

Elle sera présente deux ½ journées par semaine soit 8 heures hebdomadaires pendant la période du 6 au 23 juillet 2023.

Après délibération et vote, le conseil municipal

Commune de NEGREVILLE
Délibérations du Conseil Municipal du 4 juillet 2023

- DONNE son accord au projet présenté
- AUTORISE le maire à signer la convention présentée
- CHARGE le maire de rembourser la mairie d'YVETOT-BOCAGE sur présentation d'un décompte

Information : **FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA CANTINE**

Le nouveau règlement de l'association « Restauration Récréation est présenté aux conseillers. Les membres ont souhaité être plus rigoureux dans ce nouveau document notamment sur les délais d'inscription.

Séance contenant six délibérations, levée le 4 juillet 2023 à 23 heures.

Liste récapitulative des délibérations :

N° 2023.44 PRESENTATION DU PROJET COMMERCE PAR ADRESS
N° 2023.45 REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL
N° 2023.46 VALIDATION DU PROJET LOGO DE LA COMMUNE
N° 2023.47 CONVENTION DE VOIRIE AVEC LE DEPARTEMENT
N° 2023.48 ENTRETIEN ET RENOVATION DES VENTILATIONS AU GROUPE SCOLAIRE
N° 2023.49 REMPLACEMENT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE (CONGES D'ETE)

Le secrétaire de séance,

Pier re RIMBEAU

Le Maire,

Guy LESENECHAL